



## COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 23 AVRIL 2021 ET OPTION POUR LE PAIEMENT D'UNE FRACTION DU SOLDE DU DIVIDENDE 2020 EN ACTIONS

### 1. COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 23 AVRIL 2021 TENUE A HUIS-CLOS ET RESULTAT DU VOTE DES RESOLUTIONS

Conformément aux dispositions adoptées par le Gouvernement, et notamment l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020, le décret n°2020-418 du 10 avril 2020 et le décret n°2021-255 du 9 mars 2021, le Conseil d'administration d'Icade a décidé, à titre exceptionnel, de tenir l'assemblée générale mixte du 23 avril 2021 à huis clos, au siège social de la Société, 27 rue Camille Desmoulins – 92130 Issy-les-Moulineaux.

Les avis de réunion et de convocation ont été publiés et les convocations envoyées conformément à la réglementation applicable. L'intégralité des documents relatifs à cette assemblée générale a été mise à disposition sur le site internet de la Société <https://www.icade.fr/finance/actionnaires/assemblees-generales>.

Cette assemblée a été présidée par Monsieur Frédéric Thomas, Président du Conseil d'administration.

Conformément aux dispositions de l'article 8 du décret n° 2020-418, le Conseil d'administration, qui s'est tenu avant l'assemblée générale, a désigné comme scrutateurs du Bureau deux actionnaires, parmi les dix actionnaires disposant du plus grand nombre de droits de vote dont la Société avait connaissance à la date de la convocation de l'assemblée générale : la Caisse des Dépôts, représentée par Madame Carole Abbey et le Groupe Crédit Agricole Assurances, représenté par Monsieur Emmanuel Chabas. Monsieur Jérôme Lucchini a été désigné secrétaire de l'assemblée générale.

Au regard des votes par correspondance et des pouvoirs donnés au Président de l'assemblée générale, les actionnaires représentés ou ayant voté par correspondance possèdent :

- 66 926 554 des actions ayant le droit de vote, soit un quorum de 90,447 % pour l'assemblée générale ordinaire,
- 66 919 205 des actions ayant le droit de vote, soit un quorum de 90,437 % pour l'assemblée générale extraordinaire.

L'ensemble des résolutions proposées a été adopté à une large majorité par l'assemblée générale. L'annexe à ce communiqué présente le résultat détaillé des votes.

L'assemblée générale a ainsi notamment :

- Approuvé les comptes sociaux et les comptes consolidés de l'exercice 2020 ;
- Fixé le dividende en numéraire au titre de l'exercice 2020 à 4,01 euros brut par action. Conformément à la décision du Conseil d'administration en date du 19 février 2021, il a déjà été payé un acompte sur dividende de 2,01 euros brut par action détaché le 3 mars 2021 et payé le 5 mars 2021, le solde de la distribution s'élevant à 2,00 euros brut par action sera détaché le 28 avril 2021 et versé le 27 mai 2021 ;
- Approuvé l'option pour le paiement d'une fraction du solde du dividende en numéraire ou en actions ;
- Constaté l'absence de conclusion de convention réglementée nouvelle ;

- Ratifié la nomination provisoire de Monsieur Antoine Saintoyant et Monsieur Bernard Spitz, en qualité d'administrateurs ;
- Renouvelé les mandats d'administrateurs de Monsieur Olivier Fabas, Monsieur Olivier Mareuse et Monsieur Bernard Spitz ;
- Approuvé les politiques de rémunération des administrateurs, du président du Conseil d'administration et du directeur général ainsi que leurs éléments de rémunérations 2020 ;
- Renouvelé l'ensemble des autorisations et délégations financières à conférer au Conseil d'administration.

A l'issue de cette assemblée générale mixte, la composition du Conseil d'administration est inchangée avec 15 administrateurs, dont 5 administrateurs indépendants. La composition et la présidence des quatre comités du Conseil d'administration restent inchangées.

La vidéo de l'assemblée générale ainsi que la présentation sont à disposition et restent disponibles sur le site internet de la Société : <https://www.icade.fr/finance/actionnaires/assemblees-generales>.

## 2. OPTION POUR LE PAIEMENT D'UNE FRACTION DU SOLDE DU DIVIDENDE 2020 EN ACTIONS - CALENDRIER ET MODALITES

L'assemblée générale mixte des actionnaires qui s'est tenue ce jour, a approuvé le dividende au titre de l'exercice 2020 d'un montant de 4,01 euros brut par action (en ce compris l'acompte de 2,01 euros brut par action payé le 5 mars 2021), et a décidé de proposer aux actionnaires une option pour le paiement d'une fraction de 80% du solde du dividende (soit 1,60 euros brut par action) en actions.

Les actionnaires de la Société pourront ainsi recevoir, selon leur choix, soit 100% du solde du dividende en numéraire, soit 80% de ce solde en actions ordinaires nouvelles Icade et 20% de ce solde en numéraire.

### Calendrier du paiement du solde du dividende :

- Date de détachement (« Ex-date ») du solde du dividende : 28 avril 2021
- Date d'arrêté des positions (« Record date ») : 29 avril 2021
- Ouverture de la période d'option pour le paiement de la fraction du solde du dividende en actions : 30 avril 2021
- Clôture de la période d'option pour le paiement de la fraction du solde du dividende en actions : 20 mai 2021
- (Les actionnaires n'ayant pas exercé leur option au plus tard le 20 mai 2021 inclus, percevront le solde de leur dividende intégralement en numéraire).
- Résultats de l'option pour le paiement de la fraction du solde du dividende en actions : 25 mai 2021
- Mise en paiement du solde du dividende en numéraire, règlement-livraison de la fraction du solde du dividende en actions : 27 mai 2021

### Modalités du paiement du solde du dividende :

Pour exercer cette option, les actionnaires pourront adresser leur demande auprès des intermédiaires financiers habilités à payer le dividende. Les actionnaires qui n'auront pas exercé leur option au plus tard le 20 mai 2021 inclus percevront le solde de leur dividende intégralement en numéraire.

Le prix d'émission des actions nouvelles qui seront remises en paiement de la fraction du solde du dividende a été fixé par le Conseil d'administration qui s'est tenu ce jour à l'issue de l'assemblée générale à 59,20 euros conformément à la délégation consentie par l'assemblée générale.

Ce prix correspond à une décote de 5% calculée sur la moyenne des cours cotés aux vingt séances de Bourse précédant le jour de l'assemblée générale diminuée du montant net de la fraction du solde du dividende.

Si le montant de la fraction du solde du dividende net pour lequel l'option est exercée ne correspond pas à un nombre entier d'actions, l'actionnaire pourra obtenir le nombre entier d'actions immédiatement inférieur complété d'une soule en numéraire.

Le nombre maximum d'actions nouvelles susceptibles d'être émises pour les besoins du paiement de la fraction du solde du dividende en actions est de 1.993.783 actions représentant environ 2,68% du capital social et 2,70% des droits de vote exerçables de la Société sur la base du capital et des droits de vote au 31 mars 2021.

Les actions ainsi émises porteront jouissance au 1er janvier 2021 et seront entièrement assimilées aux actions ordinaires déjà émises composant le capital social de la Société.

L'admission des actions Icade nouvelles aux négociations sur le marché Euronext Paris (Code ISIN: FR0000035081) interviendra à compter du 27 mai 2021, sur la même ligne de cotation que les actions existantes.

### **Avertissement**

*Le présent communiqué constitue le document d'information requis en vertu de l'article 1, paragraphes 4 (h) et 5 (g) du chapitre I du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017.*

*Il ne constitue pas une offre de titres financiers soumise à l'approbation d'un prospectus. Ce communiqué et tout autre document relatif au paiement du dividende en actions ne pourra être diffusé hors de France qu'en conformité avec les lois et réglementations applicables localement, et ne pourra constituer une offre de titres financiers dans les pays où une telle offre enfreindrait la législation applicable localement. L'option de recevoir le paiement du solde du dividende au titre de l'exercice 2020 en actions est ainsi ouverte à tous les actionnaires de la Société, à l'exception de ceux des actionnaires résidant de tout pays pour lesquels une telle option nécessiterait l'enregistrement ou l'obtention d'une autorisation auprès d'autorités boursières locales ; les actionnaires résidant hors de France doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer. Les actionnaires doivent s'informer par eux-mêmes des conditions et conséquences relatives à une telle option et qui seraient susceptibles de s'appliquer en vertu de la loi locale. Pour les aspects fiscaux liés au paiement du dividende en actions, les actionnaires sont invités à étudier leur situation particulière avec leur conseil fiscal habituel. Lorsqu'ils décident d'opter ou non pour un versement du dividende en actions, les actionnaires doivent prendre en considération les risques associés à un investissement en actions. Pour toute information complémentaire relative à la Société et les risques afférents au Groupe, merci de se référer notamment au Chapitre "Facteurs de risques" du Document d'Enregistrement Universel 2020 de la Société (disponible sur le site internet [www.icade.fr](http://www.icade.fr)).*

### **A PROPOS D'ICADE DES LIEUX OÙ IL FAIT BON VIVRE**

*Foncière de bureaux et de santé (patrimoine à 100% au 31/12/2020 de 14,7 Md€) et promoteur logement/tertiaire/équipement public (CA économique 2020 de 825 M€), Icade conçoit, construit, gère et investit dans des villes, des quartiers, des immeubles qui sont des lieux innovants, des lieux de mixité, des lieux inclusifs, des lieux connectés et à l'empreinte carbone réduite. Des lieux où il fait bon vivre, habiter, travailler. En lien avec ses parties prenantes, Icade fait du bas-carbone une priorité stratégique pour réinventer l'immobilier et contribuer à une ville plus saine, douce et accueillante. Acteur majeur du Grand Paris et des métropoles régionales, cotée (SIIC) sur Euronext Paris, Icade a pour actionnaire de référence le Groupe Caisse des Dépôts.*

Le texte de ce communiqué est disponible sur le site internet d'Icade : [www.icade.fr](http://www.icade.fr)

#### **CONTACTS**

Anne-Sophie Lanaute  
Directrice Communication Financière et Relations Investisseurs  
+33(0)1 41 57 70 29  
[anne-sophie.lanaute@icade.fr](mailto:anne-sophie.lanaute@icade.fr)

Charlotte Pajaud-Blanchard  
Responsable relations presse  
+33(0)1 41 57 71 19  
[charlotte.pajaud-blanchard@icade.fr](mailto:charlotte.pajaud-blanchard@icade.fr)

## ANNEXE – RESULTAT DES VOTES

## RÉSULTATS DU SCRUTIN

## Résolutions Ordinaires

N°	Résolution	Résultat	Pour		Contre		Abstention		Total des voix prises en compte	Actions représentées par les voix exprimées	Proportion du capital social représenté par les voix exprimées	Voix hors vote	Voix nulles	Quorum
			Votes	%	Votes	%	Votes	%						
1	Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 - Approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement													
	1	Adoptée	66 827 065	99,88 %	78 153	0,12 %	21 336	-	66 905 218	66 926 554	89,791 %	0	0	90,447 %
2	Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020													
	2	Adoptée	66 901 176	> 99,99 %	3 987	< 0,01 %	21 391	-	66 905 163	66 926 554	89,791 %	0	0	90,447 %
3	Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende													
	3	Adoptée	66 530 332	99,41 %	394 728	0,59 %	1 494	-	66 925 060	66 926 554	89,791 %	0	0	90,447 %
4	Option pour le paiement d'une fraction du solde du dividende en numéraire ou en actions													
	4	Adoptée	66 455 428	99,30 %	466 893	0,70 %	4 233	-	66 922 321	66 926 554	89,791 %	0	0	90,447 %
5	Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées - Constat de l'absence de convention nouvelle													
	5	Adoptée	66 920 336	> 99,99 %	4 582	< 0,01 %	1 636	-	66 924 918	66 926 554	89,791 %	0	0	90,447 %
6	Renouvellement de Monsieur Olivier Fabas en qualité d'administrateur													
	6	Adoptée	54 551 291	81,53 %	12 357 467	18,47 %	17 796	-	66 908 758	66 926 554	89,791 %	0	0	90,447 %

RÉSULTATS DU SCRUTIN

Résolutions Ordinaires

N°	Résolution	Résultat	Pour		Contre		Abstention		Total des voix prises en compte	Actions représentées par les voix exprimées	Proportion du capital social représenté par les voix exprimées	Voix hors vote	Voix nulles	Quorum
			Votes	%	Votes	%	Votes	%						
7	Renouvellement de Monsieur Olivier Mareuse en qualité d'administrateur													
	7	Adoptée	52 411 914	78,33 %	14 496 844	21,67 %	17 796	-	66 908 758	66 926 554	89,791 %	0	0	90,447 %
8	Ratification de la nomination provisoire de Monsieur Antoine Saintoyant en qualité d'administrateur													
	8	Adoptée	54 480 280	81,42 %	12 428 578	18,58 %	17 696	-	66 908 858	66 926 554	89,791 %	0	0	90,447 %
9	Ratification de la nomination provisoire de Monsieur Bernard Spitz en qualité d'administrateur													
	9	Adoptée	55 625 907	83,14 %	11 282 951	16,86 %	17 696	-	66 908 858	66 926 554	89,791 %	0	0	90,447 %
10	Renouvellement de Monsieur Bernard Spitz en qualité d'administrateur													
	10	Adoptée	55 441 078	82,86 %	11 467 843	17,14 %	17 633	-	66 908 921	66 926 554	89,791 %	0	0	90,447 %
11	Approbation de la politique de rémunération des membres du conseil d'administration													
	11	Adoptée	66 895 294	99,96 %	26 209	0,04 %	5 051	-	66 921 503	66 926 554	89,791 %	0	0	90,447 %
12	Approbation de la politique de rémunération du président du conseil d'administration													
	12	Adoptée	65 782 811	98,96 %	690 102	1,04 %	453 641	-	66 472 913	66 926 554	89,791 %	0	0	90,447 %

## RÉSULTATS DU SCRUTIN

## Résolutions Ordinaires

N°	Résolution	Résultat	Pour		Contre		Abstention		Total des voix prises en compte	Actions représentées par les voix exprimées	Proportion du capital social représenté par les voix exprimées	Voix hors vote	Voix nulles	Quorum
			Votes	%	Votes	%	Votes	%						
13	Approbation de la politique de rémunération du directeur général et/ou de tout autre dirigeant mandataire social													
	13	Adoptée	61 394 560	92,95 %	4 656 200	7,05 %	875 794	-	66 050 760	66 926 554	89,791 %	0	0	90,447 %
14	Approbation des informations visées au I de l'article L.22-10-9 du Code de commerce													
	14	Adoptée	66 446 445	99,29 %	476 879	0,71 %	3 230	-	66 923 324	66 926 554	89,791 %	0	0	90,447 %
15	Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Frédéric Thomas, président du conseil d'administration													
	15	Adoptée	66 904 660	99,98 %	16 234	0,02 %	5 660	-	66 920 894	66 926 554	89,791 %	0	0	90,447 %
16	Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Olivier Wigniolle, directeur général													
	16	Adoptée	66 005 388	98,63 %	915 536	1,37 %	5 630	-	66 920 924	66 926 554	89,791 %	0	0	90,447 %
17	Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de faire racheter par la Société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce													
	17	Adoptée	66 381 317	99,26 %	494 133	0,74 %	51 104	-	66 875 450	66 926 554	89,791 %	0	0	90,447 %

## RÉSULTATS DU SCRUTIN

## Résolutions Extraordinaires

N°	Résolution	Résultat	Pour		Contre		Abstention		Total des voix prises en compte	Actions représentées par les voix exprimées	Proportion du capital social représenté par les voix exprimées	Voix hors vote	Voix nulles	Quorum
			Votes	%	Votes	%	Votes	%						
18	Autorisation à donner au conseil d'administration en vue d'annuler les actions rachetées par la Société dans le cadre du dispositif de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce													
	18	Adoptée	66 548 792	99,45 %	366 846	0,55 %	3 567	-	66 915 638	66 919 205	89,781 %	0	0	90,437 %
19	Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes													
	19	Adoptée	66 797 971	99,94 %	43 177	0,06 %	78 057	-	66 841 148	66 919 205	89,781 %	0	0	90,437 %
20	Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour émettre des actions ordinaires avec maintien du droit préférentiel de souscription													
	20	Adoptée	65 151 182	97,36 %	1 766 473	2,64 %	1 550	-	66 917 655	66 919 205	89,781 %	0	0	90,437 %
21	Autorisation à donner au conseil d'administration d'augmenter le montant des émissions													
	21	Adoptée	65 186 444	97,41 %	1 731 111	2,59 %	1 650	-	66 917 555	66 919 205	89,781 %	0	0	90,437 %
22	Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail													
	22	Adoptée	64 825 638	96,87 %	2 091 483	3,13 %	2 084	-	66 917 121	66 919 205	89,781 %	0	0	90,437 %
23	Autorisation à donner au conseil d'administration en vue d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux													
	23	Adoptée	53 641 097	80,67 %	12 853 749	19,33 %	424 359	-	66 494 846	66 919 205	89,781 %	0	0	90,437 %

RÉSULTATS DU SCRUTIN

Résolutions Extraordinaires

N°	Résolution	Résultat	Pour		Contre		Abstention		Total des voix prises en compte	Actions représentées par les voix exprimées	Proportion du capital social représenté par les voix exprimées	Voix hors vote	Voix nulles	Quorum
			Votes	%	Votes	%	Votes	%						
24	Pouvoirs pour les formalités													
	24	Adoptée	66 912 827	> 99,99 %	4 918	< 0,01 %	1 460	-	66 917 745	66 919 205	89,781 %	0	0	90,437 %